



**24H non stop**  
**de natation de Villemomble**  
**12 & 13 mars 2022**  
**départ samedi 14H00**

**Venez relever le défi des 24h !**  
 A chacun son rythme, vous préférez nager vers  
 14h, 16h, 20h, minuit, 3h du matin, 8h, 10h ou midi,  
**la piscine restera ouverte pour vous toute la nuit jusqu'au lendemain**



En individuel, en équipe, ou en famille simplement le plaisir de nager la distance que vous voulez ! (minimum 50 m)



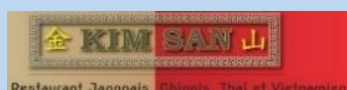
**ENTREE LIBRE**

[www.vsnatation.com](http://www.vsnatation.com)

Pour tous renseignements : 06.64.52.19.95

Piscine de Villemomble – 22 route de Noisy – 93250 VILLEMOMBLE

Ambiance musicale  
 Tombola  
 Animations dansantes  
 Quizz - Espace détente  
 Buvette  
 Restauration rapide



# REGLEMENT DES 24 HEURES DE NATATION 2022

(Épreuve en bassin de 25 mètres)



**Départ samedi 14h00**



**Arrivée  
puis remise des récompenses dimanche 15h00**

L'accès est gratuit, l'établissement est ouvert à toutes et à tous selon les modalités réglementaires fixées par la municipalité et VILLEMOMBLE SPORTS.

Le départ des 24h de natation est donné à 14h le samedi 12 Mars et l'arrivée sera clôturée à 14h le dimanche 13 Mars 2022.

**Art. 1 :** Les participants doivent être âgés au minimum de 6 ans sachant nager une distance minimum de 50 mètres sans matériel et seul. Toute personne âgée de moins de 10 ans non accompagnée par une personne majeure ne pourra pas participer.

**Art. 2:** L'inscription se fera le jour du départ et sera close 45 minutes avant la fin de la manifestation. L'inscription doit être remplie sur un carton d'engagement, un bonnet et une ligne de nage seront attribués aux participants par le club organisateur.

**Art. 3 :** Il est autorisé de sortir autant de fois que l'on désire avec un délai maximum de 10 minutes, de la ligne de nage pour se rafraîchir et se restaurer jusqu'à la fin des 24h. Au-delà des 10 minutes, toute sortie sera considérée comme définitive.

**Art. 4 :** Peuvent participer à nouveau à la manifestation après avoir quitté ou pas l'établissement, toute personne ayant nagé au maximum une seule fois en individuel ou en équipe.

**Art. 5 :** Peuvent participer les familles, les personnes seules, les écoles primaires, les collèges, les lycées, les associations, les clubs, les entreprises, les institutions, les groupes d'amis.

**Art. 6 :** Les relais : au minimum 2 et un maximum de 10 participants (mixtes), nageant individuellement en se relayant sans discontinuer, de l'heure de départ jusqu'à l'heure d'arrivée des 24h.

**Art. 7 :** Le short, le bermuda, les plaquettes de nage, le tuba, le masque, les palmes, les combinaisons ou tout autre matériel sont strictement interdits.

**Art. 8 :** Classements : individuel par catégories d'âges dames et messieurs et par groupes cités dans l'article. 4 du présent règlement.

**Art. 9 :** Récompenses : une médaille pour les trois premiers de chaque catégorie dames et messieurs et une coupe pour chaque groupe au palmarès le 13 Mars 2022 vers 15h00.

**Art 10 :** La remise des récompenses aura lieu uniquement le dimanche 13 mars 2022 à l'issue de la manifestation. La remise du diplôme de participation se fera uniquement sur demande.



[www.vsnatation.com](http://www.vsnatation.com)